

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1164/SG/CG approuvant la délibération n° 3/69/CLR du 18 juillet 1969 par laquelle le Président du Conseil d'administration est habilité à passer avec le Territoire Français des Afars et des Issas un avenant à la convention du 2 mai 1969 portant sur un prêt de 130.000.000 FD. _ destiné à financer la construction d'un immeuble d'habitation et l'acquisition du terrain sur lequel seront entrepris les travaux de construction .

n° 69-1164/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 juillet 1969

Numéro JO
n° 16 du 11/08/1969

Date du numéro
11 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 3-69/CLR du 18 juillet 1969 du Conseil d'administration de la Caisse locale de retraites habilitant son président à passer au nom de ladite Caisse avec le Territoire Français des Afars et des Issas, un avenant à la convention du 2 mai 1969 portant sur un prêt de 130.000.000 F.D. destiné à financer la construction d'un immeuble d'habitation et l'acquisition du terrain sur lequel seront entrepris les travaux de construction.